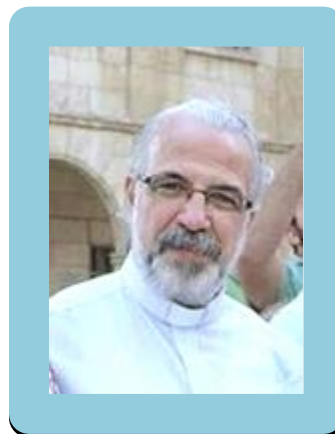


**JUMELAGE AVEC LA PAROISSE
NOTRE DAME DU BONHEUR A ALEP**

**Courrier envoyé le 11 juillet 2016 par le Père Michel KANDALFT,
curé de Notre Dame du Bonheur**



Mon Frère Père Bruno,
Paix du Christ !

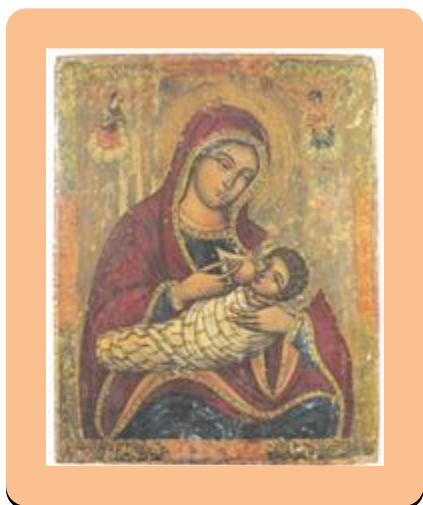
Comblé par votre charité et soutien, je viens de recevoir la somme de 4000 Euros. Cette somme sera distribuée de la façon suivante :

- 2500 Euros en argent pour les familles sinistrées par la vie chère.
- 750 Euros pour acheter eau, médicaments et nourriture pour les paroissiens.
- 750 Euros pour l'achat des habits d'été pour les femmes et les filles.

Je ne trouve pas de mots pour exprimer ma gratitude pour ce don généreux qui met du baume sur nos blessures, et votre grand soutien dans notre situation désastreuse (surtout ces derniers jours). Par vos prières et votre soutien nous allons guérir et nous relever de nouveau pour continuer à témoigner de la bonne nouvelle et rester fiers et attachés à notre terre, qui est le lieu saint et la Pentecôte de la première église (Antioche et Damas), la terre que Jésus et ses disciples ont traversée

Je renouvelle mes remerciements en restant toujours unis dans la prière,

Ton Frère Michel
AleP, la ville martyre le 11.07.2016



Continuons de vivre notre jumelage, au cœur de l'été, par notre prière, plus spécialement le **vendredi lors de la messe de 18h30, la messe est toujours célébrée à l'intention de la paroisse Notre Dame du Bonheur à ALEP :**

**15 JUILLET: COURTILLERS 22 JUILLET: POILLE
29 JUILLET: GASTINES
5 AOUT: AUVERS 12 AOUT: PINCE
19 AOUT: COURTILLERS 26 AOUT: GASTINES
2 SEPTEMBRE: PINCE 9 SEPTEMBRE: COURTILLERS
16 SEPTEMBRE: AUVERS 23 SEPTEMBRE: GASTINES
30 SEPTEMBRE: POILLE
7 OCTOBRE: PINCE 14 OCTOBRE: COURTILLERS
21 OCTOBRE: AUVERS**

Le 1er vendredi de chaque mois la quête est réalisée au profit de la paroisse Notre Dame du Bonheur à ALEP

Pour faire un don, merci d'établir votre chèque à l'ordre de :

**FRATERNITÉ CHRÉTIENNE SARTHE ORIENT
JUMELAGE NOTRE DAME DU BONHEUR**

Vous pouvez ensuite le remettre au presbytère de Sablé, ou dans les corbeilles de quête lors des messes. Don déductible des impôts à hauteur de 66%. Un reçu fiscal vous sera adressé avant votre prochaine déclaration de revenus.

